



Mairie de Viviez

BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 2024

N°22

ÉDITO

LE MOT DU MAIRE

L'année 2023 s'est éteinte avec ses joies et ses peines. Nous avons connu la fin de la société SAM avec ses suppressions d'emplois par centaines. Nous avons vu l'évolution de la société. SNAM avec de nouvelles embauches, la démolition de l'hôtel dit des « Célibataires », et celle de la maison Valette place de la Victoire. Nous continuons à avancer sur notre commune avec toujours de nombreux projets tel que la transformation de la salle de la Bastidie en dojo ainsi que la création de deux parcours patrimoniaux permettant de découvrir des facettes de Viviez souvent ignorées. Un projet culturel a vu le jour aussi en 2023, il s'agit de la série d'expositions de divers artistes dans la salle du conseil. Systématiquement tous les mois a lieu un vernissage fort sympathique en leur présence. Dans un tout autre registre, nous avons avancé sur la dépollution des jardins et sur l'aménagement de la zone des Tuileries. Le chantier de la plateforme de Dunet est terminé : un an de travail, près de 500 000 m³ déplacés ; cinq hectares attendent la construction du bâtiment du projet KEREA.

L'évolution de l'éclairage public se poursuit avec la pose de Leds pour l'ensemble du réseau ; les projecteurs d'éclairage du stade annexe ont subi le même traitement. Dans le cadre de l'action de remise en état des réseaux secs et humides, la rue Ravanel, la rue du Stade et la fin de la route de Cérons seront concernées en 2024 ; ainsi, le quartier du Crouzet aura été traité en intégralité. De nouvelles études auront lieu route des Pourtous, lotissement Bellevue, rue de Chante-Fauvette ainsi que les Teulières pour préparer la suite et ainsi nous finirons la réfection et l'enfouissement des réseaux de la commune.

Le site internet de la commune toiletté va redémarrer et nous allons également mettre à jour l'adressage.

Vous avez connu en tant que propriétaires une augmentation des valeurs locatives de 7,1 % cela a tout juste couvert les augmentations salariales. Nous avons maintenu le taux d'imposition toujours le plus faible de nos douze communes et nous ferons de même en 2024. La difficulté malgré tout est forte, nos revenus communaux augmentent peu par contre les charges explosent. Malgré les économies que nous effectuons dans divers domaines, cela influe sur les investissements qui sont moins nombreux. Les collectivités sont de moins en moins indépendantes financièrement mais contraintes par toujours plus de normes et d'obligations. Nous maintenons nos efforts en faveur des écoles et des associations. Il faut toujours garder un équilibre, nous n'avons plus d'aides pour la voirie par exemple sauf pour désimpermeabiliser... Malgré tout cela, l'équipe municipale travaille à maintenir à la fois des budgets équilibrés, à préserver la vie sur le territoire tout en étant réaliste et impliquée au quotidien. Nous avons été retenus dans le cadre des projets village d'avenir, nous permettant de bénéficier d'une ingénierie financée par l'Etat avec un projet phare, la reprise de la friche industrielle de la société SOKA.

Recevez nos vœux chaleureux pour cette nouvelle année qui verra de nombreuses activités animer notre territoire. En mon nom et celui du conseil municipal bonne année, santé, joie à tous.



Jean-Louis DENOIT

Meilleurs Vœux

ACTUALITÉS LOCALES

Entreprises

SAM

La fin de l'occupation de l'usine SAM a sonné le glas de nombreuses espérances. Un grand nombre de salariés a retrouvé un emploi, mais certains sont encore sur la touche. Depuis, l'entreprise est gérée par les liquidateurs mandatés par le tribunal de commerce. La vente des machines, des différents stocks, des fours etc ...se déroule encore. Il ne reste plus grand-chose mais l'estimation d'une fin de chantier est au mieux pour le mois d'avril. La structure en charge de l'économie pour la Région est acquéreuse de l'ensemble des bâtiments et des terrains. Cela doit intervenir dans le premier trimestre 2024. Le projet de reprise entre dans le cadre du schéma usines clés en main porté par l'Etat. Il y a la possibilité de conserver plusieurs cellules indépendantes entre elles ou dans le même bâtiment ou dans des bâtiments différents. Mais au vu de l'état de la partie la plus ancienne, environ trois hectares sur les six sont à démolir. Cela va nécessiter de nombreux investissements de la part de futurs repreneurs.

L'amicale des anciens salariés de SAM a souhaité organiser une soirée de remerciements à tous leurs soutiens qui a eu lieu dans la salle Jacques Rey le samedi 2 décembre. Près de 1000 personnes ont fait de cette soirée un succès. Maintenant les pages se tournent et notre espoir repose sur quelques reprises d'activités dans ces locaux déserts.



SNAM

En 2023, la société a porté ses nouveaux projets à la connaissance de la population par une enquête publique. Projets augmentant fortement la capacité de stockage des batteries usagées en attente de recyclage. Nous avons pris une position demandant une évolution du projet vers moins de stock. Au vu de l'abandon de Phénix, il n'y avait pas de raison de conserver un grand volume de batteries sur site. Le passage à Seveso seuil haut modifie peu de chose, mais oblige l'exploitant à plus de rigueur et de surveillance. La volonté des politiques de passer au tout électrique génère tout un tas d'activités autour des batteries. Ici UMICORE a installé au début des années 90 cette usine qui au fil des années s'est maintenue et développée. C'est une des rares qui a survécu aux diverses crises. Elle emploie ce jour 120 salariés environ.

Le nouveau bâtiment est construit, tout comme la passerelle qui enjambe l'Enne. Reste maintenant la construction de silos de stockage des batteries avant démontage et recyclage.

A ce jour dans les bâtiments du Crouzet un projet d'unité de démontage est en cours d'installation. Après cela nous verrons l'évolution de l'usine, du traitement des batteries, des personnels et de ses actionnaires ...

ACTUALITÉS LOCALES



KEREA

Le chantier de mise en œuvre de la plateforme est maintenant terminé, 5 hectares sont à disposition du SYDOM de l'Aveyron. Ce chantier a comme d'habitude suscité beaucoup de commentaires, de désinformation, de bêtises, c'est depuis quelques temps la grande mode.

La construction sur 2 hectares de l'usine KEREA s'étalera sur 2 ans (2024-2025), cela représente 30 entreprises, avec un effectif de 100 personnes en moyenne, soit 250 000 heures de travail, avec 50% d'investissement injecté dans l'économie Aveyronnaise. La presse dans un article de décembre explique le projet une nouvelle fois de façon concrète.

Nous avons visité les diverses étapes du chantier avec le président du Conseil Départemental et la présidente du SYDOM, ainsi qu'avec notre sous-préfet.



DEPOLLUTION DES JARDINS



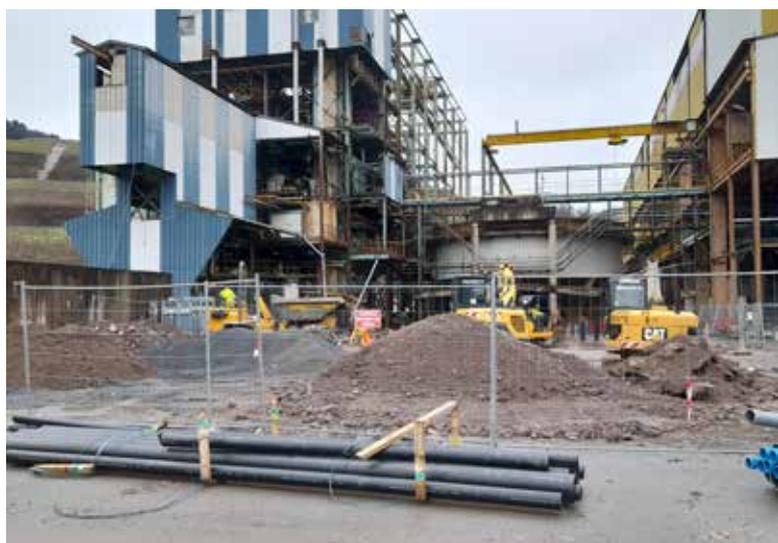
Depuis le temps que ce chantier devait commencer... Une première tranche s'est déroulée permettant ainsi d'affiner au mieux les problématiques concrètes sur le terrain. Les épaisseurs, les tassements, la qualité de la terre tout cela a nécessité quelques réglages. Le but étant d'avoir des sols propres pour l'utilisation désirée le tout payé par le pollueur. Prenez le temps de regarder si dans le territoire d'autres entreprises ont dépollué un quelconque bout de terrain. Après, il y a les grincheux qui auraient fait mieux sans doute, mais malheureusement ils se sont bien gardés de s'en occuper. YAKA, IL FAUT QUE... c'est un grand classique.

RAILCOOP

Nous devons avoir des trains de fret réguliers jusqu'à la gare de Viviez, Decazeville-Communauté a investi une modique somme dans l'affaire. VM-Building et la commune ont dû trouver d'autres solutions pour le parcage des camions avant de franchir le poste de garde. Mais la société coopérative de transport ferroviaire RailCoop n'a jamais mis les roues sur la commune et quasiment disparue.

VM BUILDING SOLUTION

C'est l'ancêtre de nos entreprises, elle aura été la première et peut-être elle sera la dernière. Pour le moment, celle-ci connaît une baisse d'activité, espérons qu'elle sera conjoncturelle et qu'elle pourra reprendre son rythme de croisière. A ce jour, les travaux de construction d'un bâtiment pour le traitement des eaux ont commencé, il est de bien plus petite taille que le précédent, cela se fait par étapes successives, il faudra 3 ans minimum pour que l'ensemble du THR soit revu.



ZONE DES TUILERIES

Normalement, sur cette zone le choix de Decazeville-Communauté a été fait, à savoir installation d'un bâtiment Chronopost en lieu et place de deux entreprises locales qui voulaient y venir. L'histoire nous dira si c'est la bonne solution, une se développe sur deux sites différents l'autre a quitté notre territoire. Normalement un permis de construire sera déposé cette année et enfin cette zone conservée si longtemps pour SAM sera occupée. Les gens du voyage devront se poser ailleurs...

AVENUE ADAM GRANGE

Lors des manifestations de la SAM, la R.D. 840 étant fermée, une déviation avait été mise en place par l'avenue Adam Grange qui a mal supporté le trafic poids-lourds. La commune a sollicité une étude auprès d'Aveyron Ingénierie pour un diagnostic afin de pouvoir demander au Conseil Départemental une aide financière. Des travaux en fonction de l'aide accordée auront lieu en 2024.

Démolitions

MAISON VALETTE - Place La Victoire



Cette habitation, après avoir vu passer des générations de Viviézois dans ses murs et de nombreux clients au bar-restaurant, a été achetée en 2023 par la commune qui a engagé les études nécessaires pour la démolir afin d'ouvrir et aérer la place de La Victoire. Après une première phase de travaux en août qui consistait au désamiantage du bâtiment par l'entreprise SODEPOL de Flavin, fin septembre, l'entreprise ROUQUETTE TP est intervenue.



Des tuiles ont été récupérées pour réaménager le giratoire des Tuileries.

Pour la démolition du bâtiment, l'entreprise a utilisé une pelle équipée d'une pince pour le tri des différents matériaux (bois, fer, gravats).

Une plateforme en tout venant a été faite pour laisser le site « propre ». Pour sécuriser le site et éviter les chutes depuis l'avenue Jean Jaurès, une clôture a été posée.

Le coût total des travaux s'élève à : 62 243.31 € H.T.



HÔTEL DES CÉLIBATAIRES

Propriété du Conseil Départemental de l'Aveyron depuis 2008 des solutions ont été recherchées pour donner vie à ce bâtiment issu du patrimoine patrilial de Vieille Montagne. Le seul projet sérieux était la reprise de l'ensemble des bâtiments pour les transformer en hôtel restaurant. Malheureusement la maladie a stoppé les porteurs de projet. C'est le seul dossier porté en près de trente ans, par contre les conseillers ont été nombreux sans projets concrets comme souvent. Pour mémoire nous avons restauré l'ancien hôpital de VM, et les deux écoles du Bourg qui sont de la même époque, certes moins emblématiques mais tout aussi importants. Ce bâtiment se dégradait et le coût annuel d'entretien a obligé le Département à envisager sa démolition. Suite à l'attribution des marchés publics, les entreprises sont intervenues sur le chantier. Après la récupération des carreaux de ciment, et après le désamiantage, l'entreprise ROUQUETTE TP a commencé par démolir l'ancien économat et boulangerie.

Pour la démolition de l'hôtel, l'entreprise a réalisé une piste d'accès avec les matériaux provenant de la démolition de l'ancienne boulangerie. Elle a travaillé avec deux pelles, l'une équipée d'une poutre permettant de faire tomber les parties les plus hautes, l'autre avec une pince chargée de faire le tri des différents matériaux.

Ils ont été évacués dans des décharges agréées pour les recevoir.

Préalablement à ces travaux, la commune de Viviez a fait déplacer le transformateur ENEDIS situé de l'autre côté du pont des Trois Eaux par l'entreprise LARREN. La participation de la commune pour ces travaux a été de 16 915 € TTC. A court terme, tel que prévu dans le cadre des travaux du syndicat Célé Lot Médiain, une risberme sera aménagée, le pont supprimé et la ligne d'eau en cas de crue abaissée de 40 cm suivant les calculs effectués par le bureau d'étude. Les riverains de tout le quartier de Viviez Pont seront en mesure en cas de crue d'apprécier le travail effectué.



RÉALISATIONS 2023

Éclairage public

AVANT



APRÈS



Depuis plus de 20 ans nous sommes dans une démarche de renouvellement du parc d'éclairage public.

Une petite partie de la commune est déjà éclairée avec des lampes LED. Le Fond Vert, institué par l'Etat pour accélérer la transition, nous a permis de faire le choix de remplacer environ 500 luminaires à lampes sodium et iodure de 70 w à 150 w par des luminaires à Leds de 32 w à 70 w. Pour ne pas mettre Viviez dans le « noir » tout en réalisant des économies supplémentaires le choix a été fait d'abaisser la puissance de 80% au cœur de la nuit (22h30-5h30), et ainsi avoir toujours un flux lumineux éclairant les voies et trottoirs pour que les noctambules se déplacent en toute quiétude.

Les sociétés ECLATEC et RAGNI attributaires des marchés publics fournissent les nouveaux luminaires qui seront posés par les électriciens des services techniques de la mairie entre octobre 2023 et fin 2025.

Le premier secteur changé fût la zone du Bourg où du 19 octobre au 7 novembre, 21 luminaires Sodium de 150 w ont été remplacés par des luminaires Stellium Leds de 52 w. Le graphique ci-dessous compare les consommations des 3 premiers jours de décembre (2021-2023) et permet de constater une économie de 80% sur ce secteur, d'une part liée à la puissance des lampes et d'autre part à l'abaissement nocturne.



Fin 2025, la totalité des luminaires de la commune seront en Leds pour un investissement total de l'ordre de 149 870 € TTC

La nacelle ne répondant plus aux règles de sécurité, la commune a fait l'achat, chez SOUD'HYDRO, d'une nouvelle nacelle d'occasion pour un montant de 46 800 € TTC. Les agents ont ainsi du matériel fiable pour l'éclairage public mais également pour l'élagage ou tout autres travaux en hauteur.



Éclairage Terrain annexe au Crouzet :

Fin novembre, l'entreprise LARREN a changé les projecteurs à iodure du terrain annexe du Crouzet pour les remplacer par des projecteurs Leds et là aussi la baisse des consommations de l'ordre de 30% a été constatée.

Le coût de ces travaux est de 25 382.96 € TTC

Voirie & Bâtiment



Chemin du Tournié :

Le chemin d'accès au Tournié menant à une habitation a été refait sur sa partie basse par l'entreprise ROUQUETTE TP et le fossé curé par les services techniques.

Le coût de ces travaux est de 15 761.76 € TTC

Entretien des dépendances des voiries :



Comme tous les ans, fin mai avant la fête de Viviez et à la fin de l'automne quand la végétation s'est mise en dormance, l'entreprise LAC intervient avec son épareuse pour faucher les abords des voies, hors zones d'habitations, pour dégager la visibilité et maintenir les bords de routes propres. Cette année exceptionnellement, pour les haies ou arbustes ayant débordés sur les voies, une taille a été opérée à l'aide d'une « cisaille » fixée sur l'épareuse.

Chaudière du stade :

Quelques problèmes d'eau chaude pour les douches depuis des années et une chaudière au fuel, nous ont conduit à envisager un autre moyen de production d'eau chaude. En 2022, la commune a profité d'une offre de GRDF pour raccorder ce site. La tranchée de raccordement entre le coffret et le bâtiment a été faite par les services techniques et en novembre 2023, l'entreprise BROUSSY a installé une chaudière basse température équipée d'un ballon de réserve d'eau chaude de 770 l. Le coût de ces travaux est de 35 074,87 € TTC



RÉALISATIONS 2023

Guichet automatique de banque (GAB)

La mise en service du GAB était initialement prévue en même temps que l'ouverture de la nouvelle agence postale le 17 janvier 2023. Mais suite à des retards de fournitures de matériel de sécurité, sa mise en service a été effective début juin 2023, avant la fête de Viviez. Au vu des mouvements bancaires enregistrés par la Poste, l'utilisation par les Viviezois et les personnes de passage (retraits d'argent et consultations bancaires) justifie l'investissement fait par la collectivité et la Poste pour le maintien de ce service de proximité.

Ouverte depuis le 17 janvier 2023, du mardi au vendredi de 8h45 à 11h45, l'agence Postale est un véritable plus pour les Viviezois tant pour les opérations bancaires que pour l'envoi de colis ou de recommandés, l'achat de timbres et tous les services proposés par La Poste. Les statistiques d'affluences n'ont fait que progresser tout au long de l'année. Bravo à notre guichetière Anne Sophie, déjà employée par la commune au sein des écoles, pour le travail effectué.



Travaux en régie

C'est une équipe de 7 agents des services techniques qui intervient tous les jours pour effectuer divers travaux dans notre commune. Voici quelques travaux plus spécifiques illustrant leurs réalisations.

École du Pont :



Le soubassement des fenêtres subissant les désagréments du salpêtre et nécessitant de les peindre régulièrement, le choix a été fait de poser des panneaux de « TRESPA » sur des tasseaux de bois afin de maintenir une ventilation à l'arrière.



RÉALISATIONS 2023

Place de La Victoire

Aménagement d'un espace vert derrière la mairie, fleuri avec de la lavande et des plantes aromatiques.



Drain église

Drainage de la falaise à proximité du presbytère pour éviter les entrées d'eau dans le bâtiment.



Maison Salesse, rue des Lavoirs



Aménagement de jardinières contre le mur, fleuri avec du faux jasmin plante grimpante, des Nepetas (Menthe à chats) et des roseaux de Chine (ou herbe à éléphant).



Maison Valette, place de La Victoire

L'ancien jardin de la maison Valette a été remis en état et engazonné par les services communaux.



RÉALISATIONS 2023

Impasse de La Boudie

Dans cette impasse, des caniveaux étroits de part et d'autre étaient régulièrement bouchés par des gravats et des feuilles gênant le bon écoulement des eaux. Vu les contraintes de niveau de la voie par rapport aux clôtures, le choix a été fait de poser un drain dans une enveloppe géotextile et de remblayer avec de la pierre cassée.



Rue du 4 septembre

Les racines d'un arbre ayant provoqué le soulèvement du trottoir, les services ont décaissé le trottoir et préparé le support avant que l'entreprise ROUQUETTE ne réalise l'enrobé.



Le cimetière

Dans les allées du jardin du souvenir, la végétation envahissante rendait leur entretien difficile. Fin juin, les agents communaux les ont décaissées avant de mettre en œuvre un béton désactivé.

Au printemps, la pouzzolane entourant le jardin du souvenir sera remplacée.

Comme tous les ans, au début de l'été et avant la Toussaint, les agents communaux s'emploient à nettoyer le cimetière et à couper la végétation envahissante. Depuis 10 ans nous avons abandonné les produits phytosanitaires mais nous voyons une recrudescence de pousses d'ailantes (arbre invasif de la famille des simaroubaceae), de pousses d'acacias et de catalpas. Nous rappelons que les propriétaires sont tenus d'entretenir leurs tombes et pas uniquement de venir râler en mairie.



RÉALISATIONS 2023



Barrière SNCF

Au niveau de la barrière SNCF, l'ancienne charrette a été remplacée par un nouvel aménagement. Une copie de la passerelle (d'après les photos de 1900) qui se trouvait place de Moscou a été construite aux ateliers municipaux et un aménagement paysager a été réalisé. Au printemps 2024, des rosiers et des miscanthus ne nécessitant pas d'arrosage, seront plantés et compléteront l'aménagement.



Bâtiment la Poste

Peinture des soubassements et des menuiseries bois, mise en séparatif du réseau d'évacuation du lave-mains.



Espaces verts - Fleurissement

Comme tous les ans, des efforts sont faits par les jardiniers pour embellir la commune, malheureusement les restrictions d'arrosage dès le mois de juillet ne permettent pas de maintenir tout l'été ces fleurs arrosées avec de l'eau brute. Que faut-il faire à l'avenir, penser aux sécheresses et moins planter de fleurs annuelles ou considérer que les dernières années ont été exceptionnelles ?



Illuminations de Noël

Les services techniques se sont employés à illuminer divers points de la commune, à l'entrée et à la sortie du Bourg, à la barrière SNCF, au Pont rue Jean Moulin. Cette année un nouveau sapin métallique tout droit sorti des ateliers municipaux a illuminé de blanc et de rose les nuits devant la mairie.





HOMMAGE DOMINIQUE BERNARD

Lundi 16 octobre, la population et les élus étaient invités à une minute de silence devant les mairies.

MÉDIATHÈQUE :



Après plus de 6 mois de travaux, sols, murs et chauffage-climatisation, la médiathèque de Viviez a réouvert ses portes aux Viviezois, une seule demi-journée par semaine pour les adultes et à la demande pour les écoles.



PONTS ZA DU BOURG

Le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) établissement public a proposé aux collectivités locales son expertise pour un diagnostic des ponts. Notre commune s'est portée candidate et a été retenue pour les ouvrages de la zone d'activité du Bourg

Une étude préliminaire avait été faite en début d'année faisant apparaître des désordres qui nécessitent des travaux. Sur les bases de celle-ci, la commune a saisi le Conseil Départemental afin d'obtenir son aide financière. L'étude CEREMA apportera les solutions et prescriptions pour la réalisation de ces travaux.

D'autres ponts seront visités dans l'année afin de prescrire soit des travaux, soit de mettre en place ses restrictions de tonnage ou de longueur ou tout autres aménagements.

LES MESCLADIS

Cette année encore la météo a fait en sorte que notre commune accueille la fête des langues organisée par l'association Mescladis. De nombreux stands de langues, des concerts, des conversations avec les plasticiens autour des projets de fresque et de totems, des sessions de poésies multilingues, des repas multiculturels et une grande dose de convivialité ont agrémenté la journée et la soirée.



EN BREF

SOIRÉE SAM

Début décembre, l'Espace Jacques Rey a accueilli, le temps d'une journée, les anciens salariés SAM qui avaient invité la population et toutes les personnes qui les ont soutenues pendant leur combat pour maintenir l'emploi dans le Bassin. Une rétrospective photos du travail fait dans cette usine par des centaines d'ouvrières et d'ouvriers était présentée. Un repas et des animations musicales étaient à l'ordre du jour.



DON DU SANG



Le 14 et 15 mars l'Espace Jacques Rey a accueilli l'Etablissement Français du Sang dans le cadre des journées pour le don du sang, les donateurs viviézois et du bassin ont répondu présents.

CENTRE DE SECOURS DU BASSIN

Sainte Barbe

Depuis que le centre de secours principal du Bassin est implanté sur notre commune, il revient au maire hôte de faire une intervention en tant qu' élu du territoire. Intervention dans laquelle Jean-Louis Denoit a souligné l'efficacité des sapeurs-pompiers dans les différentes circonstances de leur engagement. Cette année, le feu qui a sévi sur la commune a été un moment fort de leur activité démontrant tout le savoir-faire du corps des sapeurs-pompiers dans cette spécificité qui heureusement n'est pas leur seule activité. L'activité principale est pour 80 % consacrée au secours à la personne. Au nom de tous les élus du territoire, ils ont été remerciés pour leur efficacité sur l'ensemble des communes desservies.



Manœuvres



Au cours de l'année écoulée, les pompiers du Bassin ont profité de bâtiments abandonnés et destinés à la démolition pour faire des manœuvres pour porter secours à des personnes en danger et dont l'accessibilité nécessite des techniques particulières et adaptées à la configuration des lieux.



Incendie

Le 20 août, le feu a sévi sur la commune de Viviez. Déclaré sur le bord du chemin du Tournié il a gagné les hauteurs vers l'igüe du Mas mobilisant les services de secours. Les pompiers des centres du Bassin, de Rodez, de Montbazens, de Villefranche de Rouergue et de Figeac et plus soit près de 80 soldats du feu ont combattu l'incendie. Grâce à leur intervention appuyée par 3 DASH équipés de retardant, c'est « seulement » 22 hectares qui ont été détruits et aucune habitation n'a été touchée. Pendant quelques jours, un suivi a été maintenu avec notamment le survol de la zone par des hélicoptères.



Les obligations légales de débroussaillage (OLD)

Le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies de l'Aveyron (PDPFCI) avait identifié 91 communes présentant une sensibilité élevée au regard de l'aléa feux de forêt nécessitant l'application du débroussaillage réglementaire et la commune de Viviez en fait partie.

Le débroussaillage autour des habitations est une **obligation** prévue par le Code Forestier.

FOCUS SUR LE DÉBROUSSAILLEMENT

QU'EST-CE QU'ON ENTEND PAR DÉBROUSSAILLEMENT ?

Le débroussaillage tel qu'il est défini dans le code forestier constitue « Les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies ».

Ces opérations doivent assurer une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal.

POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

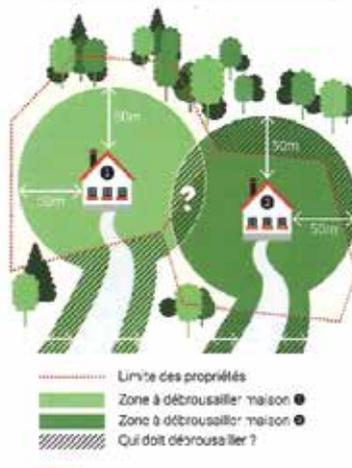
En débroussaillant, l'administré permet aux pompiers d'intervenir plus efficacement et à moindre risque. Cela permet aussi de diminuer l'intensité du feu qui aura moins de combustible et donc de protéger les habitations, les infrastructures et les espaces naturels.

QUI DOIT DÉBROUSSAILLER ET SUR QUEL PÉRIMÈTRE ?

En règle générale le débroussaillage doit être réalisé sur une profondeur de 50 mètres autour des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature mais il existe de nombreux cas de figure en fonction de la

zone concernée (Zonage PLU, Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt, superposition d'obligations légales avec les fonds voisins,...)

De ce fait, les obligations légales de débroussaillage sont les plus difficiles à appréhender, notamment les notions de **débroussaillage sur fonds voisins qui restent les plus sensibles.**



MESSAGES À TRANSMETTRE

1/ Réduire le volume de combustibles végétaux

En débroussaillant, je protège mon habitation et je participe à la protection de la forêt.

2/ Le rappel des obligations : c'est la loi !

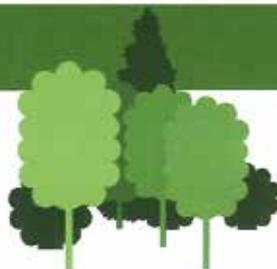
Il est important de garder à l'esprit qu'en cas de non-respect de la réglementation, le contrevenant s'expose à des sanctions et à une contravention. En cas de nécessité, vous pouvez prendre contact avec les services de l'Etat qui vous détailleront les procédures de mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage. Après avoir mis en demeure l'administré et en dernier recours, il reviendra au Maire de faire exécuter les travaux et en faire supporter tous les frais au contrevenant.

3/ Le contexte assurantiel

Vous pouvez aussi rappeler qu'en cas de sinistre, les assurances habitation ne couvriront pas systématiquement les dommages et qu'enfin le contrevenant peut être mis en cause, si la densité excessive de végétation présente sur le terrain a facilité la propagation d'un incendie ou pire causé des victimes.

POUR VOUS AIDER !

Vous pouvez consulter le site Internet des services de l'Etat pour trouver une solution aux différents cas de figure rencontrés sur votre commune.



EN BREF

REPAS DES ANCIENS

Le troisième samedi de novembre, la municipalité a convié les plus de 65 ans de la commune à partager un moment de convivialité autour d'un repas préparé par le traiteur-restaurateur Aurélien GAILLAC de Noailhac avec Jo BERNARD et sa chanteuse Christine pour l'animation. Jean-Louis DENOIT a rappelé combien ce moment de convivialité était important pour toute l'équipe municipale et a fait un bilan de l'année écoulée et présenté les projets futurs.



ILLUMINATIONS



Cette année encore la commune de Viviez a maintenu la tradition de se parer d'habits de lumière, sur les mâts d'éclairage au Bourg et au Pont de nouveaux motifs, mélange de blanc chaud et de blanc froid, ont été choisis par l'équipe municipale. La commune n'est pas la seule à illuminer, les habitants de Viviez rivalisent d'idée avec l'illumination de leur maison offrant ainsi un « spectacle » de lumière comme ce fût encore le cas au Crouzet ; chez M. TOMASSIAN.

NOËL À LA MAIRIE



Mercredi 20 décembre, le père Noël est venu récompenser les enfants du personnel de la mairie. Avant son arrivée, Jean-Louis DENOIT a tenu à remercier le travail fait par l'ensemble du personnel communal tout au long de l'année, dans les écoles, sur le terrain ou à la mairie. Il évoqua aussi 2024 qui sera une année de changements avec des départs à la retraite et un besoin de réorganisation. Après la remise des cadeaux par le père Noël, les enfants, le personnel et les élus partagèrent le verre de l'amitié.



EN BREF

RÉVEILLON

Pour assurer la bascule vers 2024, le CAV a assuré le réveillon du premier de l'An. Une fois de plus, l'équipe avait fait un travail phénoménal pour la décoration et a été présente toute la soirée pour servir au bar. Près de 450 convives étaient présents pour trinquer, dé-



guster un succulent repas, avec DJ-MALT3 pour l'animation. Après les bises de minuit, la fête continua jusqu'au petit matin.

LES SÉNIORS AU VOLANT : ATELIERS DE PRÉVENTION ROUTIÈRE

Le Point info seniors de Decazeville communauté, soutenu par le Département, en partenariat avec le centre social, la mairie de Viviez, l'association de prévention routière de l'Aveyron et la préfecture de l'Aveyron a proposé une nouvelle cession d'ateliers de prévention routière s'adressant aux plus de 60 ans, le jeudi 8/06/2023.

Près d'une vingtaine de seniors, hommes et femmes du territoire, ont répondu à l'appel pour une remise à niveau à la salle Jacques Rey à Viviez : Conduite avec boîte auto
Plusieurs ateliers étaient proposés : test de réflexes et de freinage, les dangers liés à l'alcool, le contrôle de la vision...

Les participants ont également pu revoir le code de la route. Enfin, en petits groupes, les seniors ont passé une vingtaine de minutes avec une auto-école afin de faire le point, corriger éventuellement des mauvaises habitudes. Ils avaient la possibilité de conduire un véhicule boîte manuelle ou automatique, l'occasion pour certains de découvrir **la conduite boîte auto**.

Les ateliers ont été assurés par Bernard STASIEWSKI, directeur des comités départementaux de Prévention Routière de l'Aveyron et du Tarn, ainsi que quatre bénévoles. Les temps de conduite ont été proposés par deux moniteurs de l'auto-école Raynaud, à Decazeville.

ÉLECTION - BUREAU DE VOTE UNIQUE ESPACE JACQUES REY

La salle des fêtes de l'Espace Jacques REY, lieu de vote depuis le 1^{er} janvier 2022, accueillera désormais un bureau unique « bureau N°1 » pour l'ensemble des électeurs de la commune.

Par conséquent, seuls les électeurs de l'ancien bureau n° 2 et les nouveaux inscrits recevront courant mars une nouvelle carte d'électeur.

N'oubliez pas, les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024.



LA BASTIDIE

Le projet de réaménagement de la salle de La Bastidie en salle de Dojo suit son cours. Suite à l'étude énergétique, la commune a souhaité mettre en conformité ce bâtiment pour l'utiliser comme dojo (pour le club et le sport des écoles). Grâce au projet « 1000 DOJO pour les JO », porté par France Judo qui financera la création des vestiaires, des sanitaires et un bureau, ce projet verra le jour pour les JO 2024. La commune a mandaté un architecte pour « relooker » cette salle qui a proposé de mettre en évidence l'ancienne charpente métallique de la salle et de réaliser une toiture en zinc PIGMENTO® ROUGE. Une présentation de cet aménagement a été faite à M. BURBAUD, sous-préfet, lors de sa venue dans notre commune.



ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

2024 verra enfin la fin de l'enfouissement des réseaux secs du secteur du Crouzet, rues Ravanel, du stade et de Cérons. En partenariat avec le SIEDA, la commune participera aux travaux. En même temps, Decazeville-Communauté en profitera pour mettre en conformité le réseau d'assainissement actuellement en unitaire et ainsi l'ancien réseau, remis à neuf pour partie deviendra le réseau pluvial.

La commune a demandé au SIEDA d'étudier la mise en souterrain des secteurs de Bellevue et de Chantefauvette-Les Tieulières pour ainsi terminer l'enfouissement de tous les réseaux avant la fin du mandat.

TOURISME

Anne Delmon a présenté à Monsieur le sous-préfet, le projet de parcours thématiques valorisant l'histoire et le patrimoine de la commune de Viviez et participer à la conservation de la mémoire, à partir de deux parcours géo-embarqués (par un QRCode) reliant des points d'intérêts du patrimoine (Le bourg et le Pont). Ces deux parcours, d'environ 2.5 km chacun, permettront de découvrir combien l'histoire de Viviez est liée à la Vieille Montagne, au Bourg (moulin, château, hôpital, vignes, commerces, voies SNCF...), et au Pont (les différents types d'habitations en fonction de l'emploi ou du grade, Les Tuileries, La Boudie ...).



Pour ce projet, une équipe pluridisciplinaire a été constituée :

- Un groupe de travail composé d'élus et d'habitants de Viviez choisiront les photos et rédigeront les textes.
- « CODE NATURE » de Carmaux pour la conception de l'application, la partie graphisme, mise en page panneaux, réalisation des films,
- L'association « OREILLES EN BALADE » de Vailhourles pour la partie sonore des parcours adultes et enfants.
- « ID-Cadeaux » de Decazeville pour la partie impression et assemblage des panneaux.

Un lien Facebook ainsi que le site Internet de la commune compléteront la communication. Ces parcours seront également proposés et valorisés par l'office de tourisme de Decazeville-Communauté.

Le coût global de l'opération (HT) est de 50 079.08 €

Subventions :

▶▶ Fond de concours Intercommunal
2021/2025 : 17 527.68 €

▶▶ Conseil Départemental

- Action de médiation numérique et animation culturelle : 9 054.00 €

- Valorisation du patrimoine : 5 969.72 €

Autofinancement : 17 527.68 €

EN 2024

DES « TRAVAUX RIVIÈRE » SUR LE RIOU VIOU

Le Syndicat mixte du bassin du Célé – Lot médian porte un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des milieux aquatiques, intégrant le bassin versant du Riou Mort, sur la période 2022/2028.

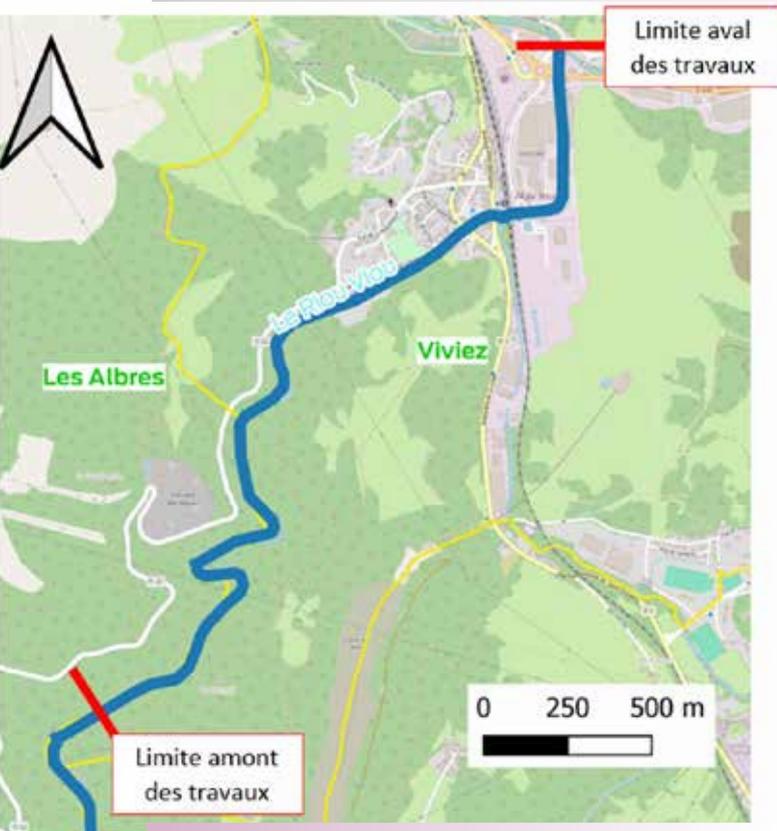
Ponctuellement, sur des zones à enjeux, les plus dégradées et uniquement sur certains tronçons de cours d'eau définis annuellement, le Syndicat peut se substituer aux obligations des propriétaires riverains en réalisant des travaux de restauration et d'entretien raisonnés de la ripisylve (boisement de berge).

Cette année, une intervention est prévue sur le Riou-Viou à Viviez, depuis le lieu-dit La Bastidie (Les Albres) jusqu'à sa confluence avec le Riou Mort. En plus d'améliorer l'état des berges et de la ripisylve, ces travaux visent à réduire le risque inondation dans la traversée du bourg.

En berge du Riou-Viou, les travaux auront pour objet l'abattage de certains arbres en mauvais état, la suppression d'embâcles (bois morts) et des opérations de plantations/bouturages. Ils seront réalisés par une entreprise missionnée par le Syndicat de rivière.

Exemple d'un embâcle sur le Riou Viou
Les propriétaires concernés par les interventions seront informés par l'envoi d'un courrier et d'une convention.

Les travaux sont possibles grâce au soutien de l'Agence de l'Eau Adour



Tronçon d'intervention sur le Riou Viou pour 2024 (sources : BD Carthage, OpenStreet-Map, SmCLm, 2024)



VIE ASSOCIATIVE

L'amicale Pétanque

Fort de ses 31 licenciés avec deux équipes engagées en championnat des clubs seniors et deux équipes en championnat des clubs vétéran. Les deux équipes ont perdu en phase finale doublette du championnat Aveyron. L'équipe une des seniors monte cette année en deuxième.



Les Amis du Moulin

Les mois de novembre sont néfastes pour l'association. En 2022 Christian CAVALIE nous quittait et, cette année, c'est Maxime FOURNIE, le doyen et la mémoire du moulin, qui a quitté ses amis. Les bénévoles se souviendront d'un collègue volontaire, parfois bougon, mais bon camarade et toujours de bon conseil.



Les Amis du Moulin ont effectué les mêmes tâches que l'année précédente, entretien général, amélioration de certains matériels et achat de nouveaux outils pour l'entretien des abords.

Les ouvertures à la visite, débutées fin mars, se sont poursuivies jusqu'à fin novembre. La fréquentation a été faible, malgré la réception de quelques groupes d'écoliers. Mais la canicule de cet été, suivie d'une sécheresse exceptionnelle qui a laissé le bassin à sec jusque très tard, en est pour partie la cause.

La préservation de ce patrimoine, qui appartient à tous les viviezois, continue en 2024, bonne année et haut les cœurs !

Avenir Olympique Viviez



Cette année avec un effectif de 54 licenciés seniors, l'AOV a pu engager deux équipes dans deux poules distinctes, accompagnées de 3 coachs, 31 bénévoles et 1 arbitre officiel (13 matchs arbitrés en 2023 en Occitanie). Deux poules différentes donc obligation de doubler les effectifs d'encadrements et les déplacements en bus.

Le club joue la montée en R2, et met en parallèle toutes les chances de son côté pour aller pourquoi pas taquiner le championnat de France... Pour cela il compte cette année sur la rigueur et la qualité d'enseignement des trois coachs. A la trêve, l'équipe 1 se place à la première place du classement avec 35 pts, 7 victoires dont 6 avec bonus offensifs, 1 défaite (et +180 pts au goal average). Malgré le niveau de jeu des équipes engagées dans la poule réserve (qui sont majoritairement en Régionale 2), l'équipe B tient le coup, et s'offre même une victoire à domicile en début de championnat face à Capdenac. Pour la plupart, les joueurs sont novices, mais heureusement très bien encadrés par quelques anciens qui sont venus prêter main forte, l'équipe réserve se place 9^e de poule avec 13 points.

VIE ASSOCIATIVE



La compagnie des Archers

Le club a un effectif de 39 licenciés dont 16 féminines (41%) et 18 jeunes. Le club a organisé trois compétitions officielles :

- Organisation d'une compétition officielle en salle le 25 et 26 novembre 2023 à VIVIEZ
- Organisation d'un concours jeunes et adultes débutants le 4 février à Viviez
- Organisation de notre premier concours campagne à Roussennac (support du Championnat Départemental) les 8 et 9 avril 2023

Les résultats sportifs :

- 7 titres de Champions Départemental en tir campagne (Logan DO BRITO, Léo DUMEZ, Claude ALBOUY, Philippe DUMEZ) et Championnes Départementale (Julia DO BRITO, Aurélie AUTRET, Laurence AUTRET)
- Aurélie AUTRET et Logan DO BRITO sont champions Régionaux campagne au Montat
- Laurence AUTRET termine 2ème, Claude ALBOUY et Philippe DUMEZ terminent 3ème au championnat Régional campagne au Montat
- Aurélie AUTRET remporte son 8ème titre de championne de France et termine 11ème au championnat d'Europe campagne À Cesana-San Sicario (ITALIE)

Cette année au club de Viviez, un jeune archer, Logan DO BRITO (16 ans), est en formation jeune arbitre.

Le club organise aussi des moments de loisirs avec le tir de Noël, le tir à l'oiseau, la galette des rois, le passage d'insignes, la découverte de parcours et le téléthon à Viviez.

Le club a proposé une soirée au Bowling pour récompenser les bénévoles.

Avenir Bouliste Viviez

La saison 2022-2023 fut une saison haute en couleur pour les viviezois.

Les vétérans ont été champions départementaux et l'équipe M4 en quadrette fut également championne départementale.

Chez les jeunes, différents titres ont été ramenés :

- U11 : pour Jules, un titre de Champion Occitanie en tir de précision, un titre en tir rapide et un titre de vice-champion Occitanie en combiné
- U15 : pour Noé, deux titres de vice-champion Occitanie en tir de précision, un titre en tir progressif et une belle troisième place en combiné. Pour sa première année dans cette catégorie et dans toutes les compétitions officielles il fut sélectionné en équipe Occitanie pour les Omnioms malheureusement l'aventure s'arrêta juste avant le podium. Il a également porté fièrement les couleurs de son club lors de 5 championnats de France. Il est revenu vainqueur de la coupe de France en double où il était associé à Fabio De Stefani de Saint Jory.

Lors de cette année 2023 le club a organisé son traditionnel concours du mois de septembre au Boulodrome du Crouzet : championnat départemental vétérans et journée des petits pas boulistes.

Quant à Julien GARDES, éducateur, il a organisé une journée avec les cadets de l'école de rugby RBOA, une journée avec le centre de loisirs des Francas et une initiation sur 2 séances avec le périscolaire de l'école Pierre Boissière de Viviez.



VIE ASSOCIATIVE

Jeunesse Sportive du BAssin

Samedi 11 novembre, la commune de Viviez a mis à disposition les infrastructures du stade Fernand Teulier pour l'organisation du Noël des Foteux au profit des Resto du Cœur. Les enfants ont pu ainsi faire une bonne action et offrir livres, jouets, peluches avant de courir sur la pelouse pour pratiquer leur sport favori.



La Joie de Vivre



Tout au long de l'année, le club de La Joie de Vivre a proposé diverses activités (quines tous les jeudis, repas tous les mois, galettes, fêtes des mères et des grands-mères, dégustation de Beaujolais) à ses 50 adhérents, chiffre en légère augmentation. Le jeudi 21 décembre, à l'issue de l'assemblée générale, un nouveau bureau a été constitué.

Rugby Bassin Ouest Aveyron et Pôle jeunes

Au sein l'école de RUGBY (RBOA), 28 jeunes de Viviez de 6 à 14 ans pratiquent le rugby avec et les 4 adolescents de moins de 16 ans jouent au sein du pôle jeunes qui est un rassemblement des clubs de l'AOV, CCAC et SCD, dans la prolongation de l'école de rugby.



CULTURE

STREETART

Sur la commune, en lien avec Decazeville-Communauté, nous avons recherché des murs pour permettre la création d'autres œuvres de StreetArt. Cette année la famille AUBLE propriétaire de l'hôtel restaurant O'Zinc a accepté que la façade côté mairie soit une zone de création. L'artiste Bom K bien connu internationalement dans le milieu est intervenu sur cette façade et pendant une semaine a peint cette magnifique main intitulée Rémission. Les coûts de peinture, d'hébergement ont été pris en charge par Decazeville-Communauté, la commune a loué la nacelle élévatrice. D'autres projets suivront dans les années à venir.



EXPOSITIONS

Depuis le mois d'avril 2023 Philippe FOUQUENET, premier adjoint et Caroline GOLDBLUM, artiste photographe (Vitalia), ont créé un projet culturel 1 MOI/1 MOIS.

Le but étant de permettre à un artiste d'exposer pendant un mois, en lui donnant carte blanche sur un thème de son choix et de faire découvrir différentes expressions artistiques aux viviezois. (Photographie, peinture, dessin, collage).

Chaque mois a lieu un vernissage de ces expositions, à la salle du conseil municipal de la mairie.

Six artistes ont exposé à ce jour. De plus en plus de visiteurs viennent admirer les œuvres aux heures d'ouverture de la mairie (entrée libre) en laissant un petit mot sur le livre d'or. Rencontrant un franc succès, le calendrier pour l'année 2024 a été rempli sans difficulté.

Pour annoncer ces événements, des affiches sont posées sur les panneaux de la ville où tout le monde est invité.



RENTRÉE SCOLAIRE 2023/2024

91 élèves au 1^{er} janvier 2023 sont répartis de la façon suivante :

ECOLE PIERRE BOISSIÈRE 31 ÉLÈVES

Classe 1 ▶ Mathilde DELAGNES/ Marie-Lou VERNHET 1 PS1 – 5 PS2 – 15 MS
(Classe assistée par Karine et Jessie HORTELANO - ATSEM)

Classe 2 ▶ Séverine PELLAT 4 CM1 – 8 CM2

Madame DELAGNES, directrice de l'Ecole Pierre Boissière

ECOLE DU PONT..... 60 ÉLÈVES

Classe 3 ▶ Nadège BRUEL 12 GS

Classe 4 ▶ Perrine FERNANDES 5 PS1 – 6 PS2 – 6 CE2
(Classe assistée par Céline DE ARAUJO – ATSEM)

Classe 5 ▶ Christophe DOUZIECH 12 CP – 4 CE1

Classe 6 ▶ Émilie ROZIÈRES 10 CE1 – 5 CE2

Madame FERNANDES, directrice de l'Ecole du Pont



Mercredi 13 décembre, la médiathèque avait organisé une rencontre pour les enfants. Le bibliothécaire a livré aux enfants toutes les astuces pour trouver son livre à la médiathèque. Ensuite un spectacle « antennes et mandibules » leur fût proposé dans la salle du conseil municipal.

Avant que les enfants ne partent en vacances, le Père Noël a fait une halte dans les écoles.



RENTRÉE SCOLAIRE 2023/2024

PLANTATIONS



A l'initiative de Philippe FOUQUENET, en février et mars, les enfants des deux écoles ont planté de jeunes arbres sur un terrain communal face à la cité des Barthes pour remplacer des arbres morts et malades début 2022. Après un échange sur l'utilité des arbres dans l'écosystème, les écoliers ont appris à les planter avec l'aide des élus et des jardiniers communaux. A travers ce futur bois, un cheminement piéton a été aménagé pour permettre aux habitants de ce quartier de profiter d'un cheminement ombragé et sécurisé.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (C.M.E) AUX ÉCOLES DE VIVIEZ



Projet

Le conseil municipal des enfants, mis en place en 2022, avait fait plusieurs proposi-



tions pour des aménagements urbains. Suite à un vote, une proposition a été retenue. Les élus les ont accompagnés dans la réflexion pour la faisabilité de la réalisation.

Il s'agit de la création d'un parterre de fleurs avec un abri à la sortie ouest de Viviez direction Aubin. Après une visite sur les lieux, avec des documents à l'appui (photos, plan cadastral) expliquant la différence entre un terrain public/privé, les petits conseillers ont travaillé sur la mise en forme et le choix des matériaux, afin de les quantifier et de déposer une demande de financement auprès de la municipalité. Les fournitures étant commandées, il ne restera plus qu'à réaliser le parterre de fleurs avec les agents techniques communaux, sous le regard des jeunes conseillers.

Réalisation



Pour cette année, le conseil municipal des enfants de l'école Pierre Boissière après discussion avec leurs camarades de classe, ont réfléchi et opté pour du matériel qui pourrait servir aux petits comme aux grands. Leur choix s'est tourné sur des blocs géants type « LEGO ».

Pour ce faire une somme d'argent leur a été attribuée par la municipalité.

INFOS DIVERSES



PANNEAU POCKET

La commune de Viviez met à la disposition de ses habitants l'application gratuite PANNEAU POCKET. Cet outil simple et efficace préviendra instantanément par notification des alertes et des informations de votre commune sur les smartphones et tablettes.

Pour cela, il vous suffira d'installer Panneau Pocket qui ne nécessite ni création de

compte ni aucune autre donnée personnelle du citoyen.

PERMANENCE POLICE

Tous les 3èmes mardis du mois de 14H à 17h une personne du commissariat tient une permanence en mairie pour assurer son rôle de police de proximité sur le territoire. N'hésitez pas à venir pour notamment les problèmes de voisinage.

ADRESSAGE

Le décret d'application de la loi 3DS, publié le 11 août 2023, oblige les communes de moins de 2 000 habitants à travailler sur l'adressage (dénomination des voies publiques, voies privées circulables, et lieux-dits, numérotation des maisons et autres constructions) pour le 1^{er} juin 2024.

Pourquoi mettre en place une démarche de dénomination et de numérotation de voie ?

- Rapidité d'intervention des services d'urgence : rapidité d'accès sur les lieux d'un accident ou d'un sinistre, visualisation de la zone d'intervention avant l'arrivée sur site (eau, accès...)
- Pour faciliter la mise en place de la fibre optique : efficacité de l'acheminement du courrier des colis et adresse unique pour chaque bâtiment
- Navigation : chaque adresse à une coordonnée GPS
- Meilleure structure du territoire :
 - » Pour les citoyens, une organisation plus efficace des services publics et livraisons plus rapides (eau, électricité, commandes en ligne...)
 - » Pour les entreprises, meilleurs accès et localisation pour les clients et fournisseurs, amélioration de l'organisation de la distribution de marchandises et des prestations
 - » Optimisation des services, collecte des déchets et services à la personne

Pour se mettre en conformité, notre commune se fera accompagner par le SMICA qui :

- » Cartographiera le nom et le N° des voies.
- » Diffusera les données auprès de l'IGN, de La Poste, du SDIS, d'Orange, de la DGFIP, de Data.gouv.fr et des principaux navigateurs GPS.

Cela pourra entraîner pour certains d'entre vous des changements d'adresse (N° et/ou nom de rue).



SITE INTERNET

Nous vous annonçons le lancement de notre site internet désormais en ligne à l'adresse : <https://www.viviez.fr>

Ce nouveau site internet a été conçu pour être plus sécurisé et vous y trouverez des informations actualisées sur les différentes activités communales.

SOCIAL



MARS BLEU ET OCTOBRE ROSE

Nos élues restent très attachées à rappeler combien le cancer du côlon et le cancer du sein sont à l'origine de nombreux décès. Comme tous les ans, elles apportent une touche de bleu (Mars) et de rose (Octobre) sur la commune afin de rappeler l'importance des dépistages mis gratuitement à la disposition de la population française.

NOUVELLE ADJOINTE



Au mois de juin, Martine PUECH a pris ses fonctions au poste d'adjointe au social (principalement) et a succédé à Lili DESTRUELS. Martine s'est rapidement intégrée au bureau municipal et travaille avec application sur les dossiers liés à sa fonction.

TELETHON

En 2022, la commune de Viviez a reçu le Téléthon à l'Espace Jacques Rey. Au mois de mars 2023, les responsables de l'association locales en présence des élus et des bénévoles ont fait un bilan de cette journée, bilan très satisfaisant, avec une bonne participation de tout le bassin. Cette année, il revient à la commune de Decazeville de recevoir le Téléthon et le passage « du ballon » fût fait entre les deux communes.



De gauche à droite, Séverine Martin – responsable de secteur, Catherine Lebon-directrice, Ophélie Constant-Infirmière coordinatrice, Evelyne Wojtuch-assistante technique, Léa Lebon- assistante de direction

ASSAD-VIVIEZ

Le CIAS Bassin Vallée du Lot devient ASSAD Viviez dès le 1er janvier 2024. Cette fusion avec l'ASSAD permet de maintenir la présence de votre service d'aide à domicile et de soins infirmiers à domicile de proximité sur la commune et sur le territoire. Vos interlocuteurs habituels continuent à vous recevoir à la même adresse : 23 avenue Jean-Jaurès. Ou par téléphone au 05 65 43 36 15.

ARNAQUES AU DÉPANNAGE



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

FAITES-VOUS DÉPANNER PAS ARNAQUER



PORTE CLAQUÉE ? ÉVIER BOUCHÉ ? PANNE D'ÉLECTRICITÉ ?

10 CONSEILS PRATIQUES

1 Attention aux prospectus d'aspect « officiel » déposés dans les entrées d'immeubles ou chez certains commerçants ; n'utilisez pas ces numéros de téléphone.

2 Anticipez et élaborez vous-même votre liste de numéros d'urgence.

3 Privilégiez le recours à des professionnels recommandés par vos proches, par les fédérations professionnelles ou préalablement identifiés.

4 N'acceptez pas des réparations au motif qu'elles seront prises en charge par votre assureur.

5 N'acceptez que les travaux d'urgence, les prestations supplémentaires pourront être effectuées plus tard.

6 Avant toute intervention, demandez à consulter les tarifs et exigez un devis détaillé et écrit ; ne signez aucun devis qui vous paraisse démesuré.

7 Si le devis est trop élevé ou s'il n'est pas clair, ne donnez pas suite et contactez un autre prestataire.

8 Conservez les pièces remplacées ou annoncées comme défectueuses.

9 Déposez un double de vos clés chez une personne de confiance : gardien, proches.

10 Porte claquée à minuit ? Une nuit d'hôtel peut être la solution la moins onéreuse.

DGCCRF @dgccrf
www.economie.gouv.fr/dgccrf

DGCCRF

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Signalez votre problème de consommation sur
signal.conso.gouv.fr

Le site, géré par la DGCCRF, vous oriente dans votre démarche et invite l'entreprise à vous répondre ou à corriger le problème.

NOS CONSEILS POUR VOTRE SÉCURITÉ NUMÉRIQUE



PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

Fin 2022, la veille de Noël, nous avons eu la désagréable surprise d'apprendre par courrier la fin de la fourniture des repas par la mairie de Decazeville. Le même jour nous apprenions l'augmentation du prix des repas à 16 euros. Une fois les fêtes passées nous nous sommes retrouvés avec les maires de Flagnac, Livinhac et Firmi pour essayer de trouver une solution. Solution trouvée avec un tarif à 11 euros Portés par la Poste, ces repas donnent satisfaction aux personnes desservies. Cela n'a pas été simple mais nous y sommes arrivés dans les délais.

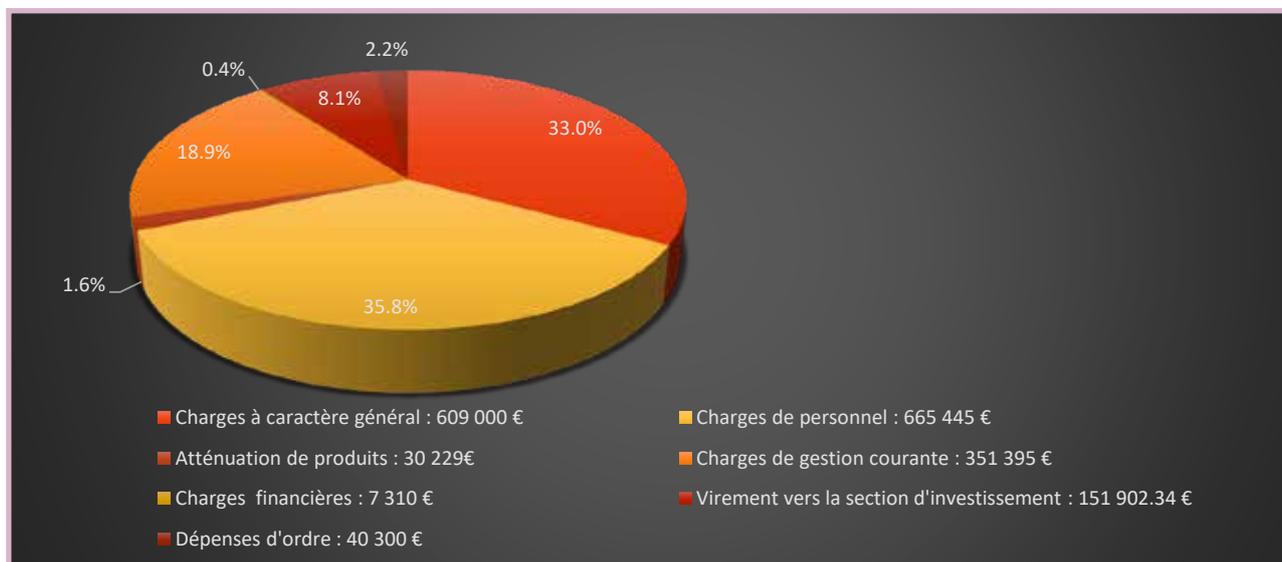
ÉTAT CIVIL 2023

Avec la mise en place du Règlement Général de la Protection des Données Personnelles (R.G.P.D.), nous indiquerons le nombre des événements sans les noms et prénoms des personnes concernées.

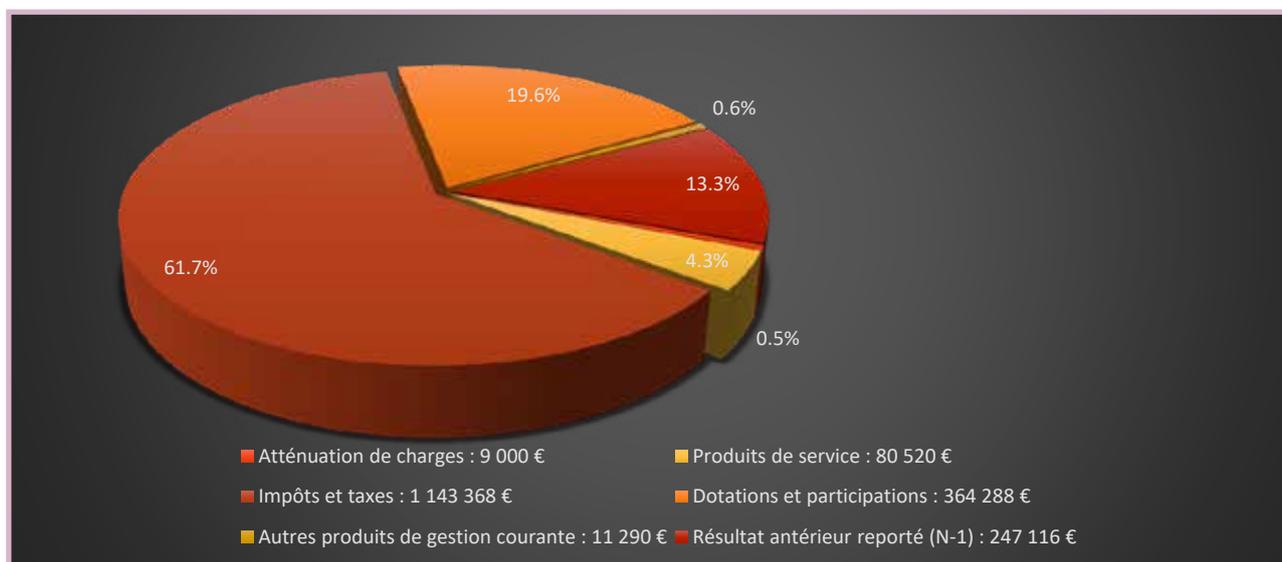
- 9 NAISSANCES
- 4 MARIAGES
- 1 PACS
- 1 DÉCÈS (personne décédée sur la commune)
- 8 TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS (personnes décédées hors commune mais domiciliées sur la commune)

Le chiffre de la population légale retenu par l'INSEE au 1er janvier 2024 (suite au recensement de la population de janvier/février 2020) est de 1 239 habitants pour notre commune.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 855 582 €



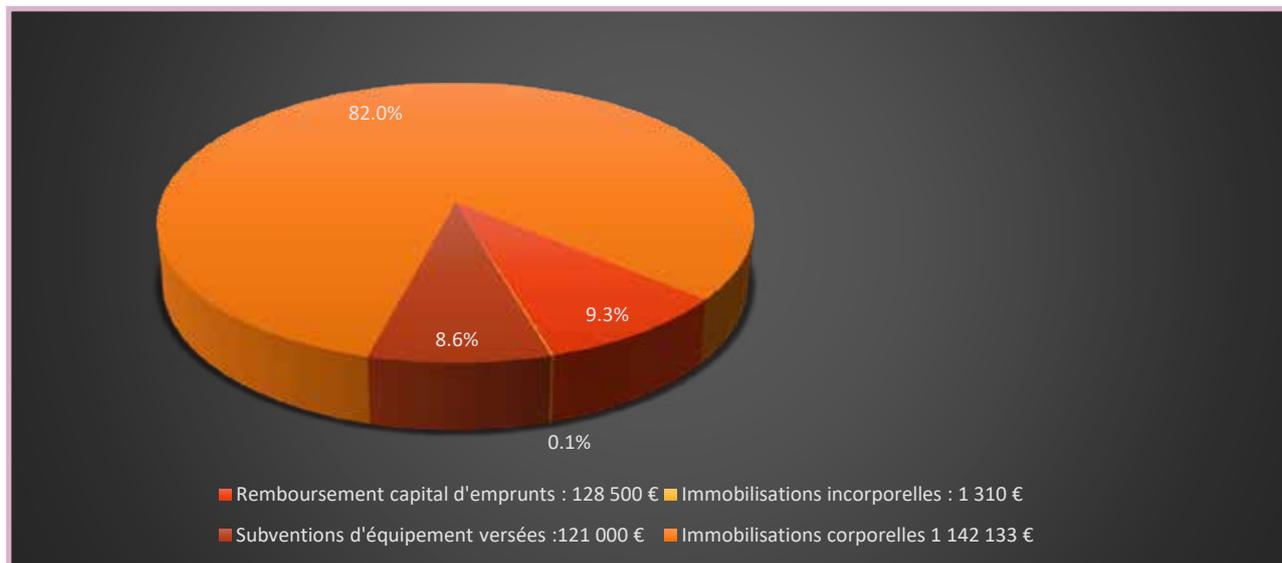
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 855 582 €



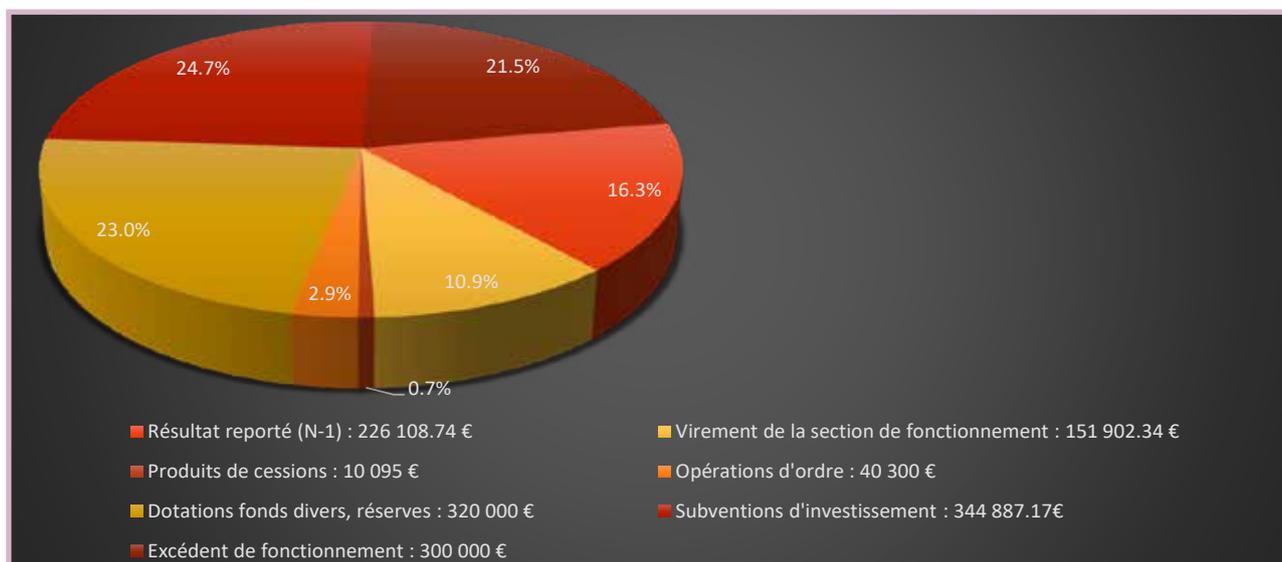
Pour l'année 2024, nous maintiendrons nos taux concernant le foncier bâti et le foncier non bâti. Cela sera la huitième année sans augmentation. Nous avons fait le choix de préserver les écoles et les associations. Quelques travaux n'ont pas été financés par les subventions espérées et sont reportés.

Seule l'augmentation des bases décidée par le gouvernement est automatiquement appliquée par les services fiscaux. Le montant collecté est de 963 000 € issu en grande partie du foncier des entreprises. Sur cette somme l'Etat par l'application du coefficient correcteur prélève 250 000 €.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 393 293 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 393 293 €



GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) :

Depuis 2022 suite à une délibération de la Communauté de Communes, une récolte de fonds spécifique a été mise en place afin de ne pas pénaliser le budget général communautaire. Pour récolter les fonds nécessaires, la Communauté de Communes a passé le taux de 0,74% à 0,757% pour 2024.

Cette taxe permettra de continuer des travaux sur les ruisseaux cette année normalement le Riou-Viou devrait subir un toilettage (enlèvement des arbres morts, des embâcles, etc.)



R-Évolution de la collecte des déchets ou la fin de la collecte en porte à porte

Decazeville Communauté a voté la fin du ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte. En cause ? Une taxe de l'Etat et le coût de traitement des déchets. La mesure a été décidée pour permettre de limiter ces coûts qui seraient amenés à doubler voire tripler ces prochaines années. Chacun devra donc transporter ses sacs de déchets ménagers directement aux conteneurs collectifs situés dans des lieux stratégiques des communes.

POURQUOI CETTE NOUVELLE ORGANISATION ?

"D'abord, au niveau national, la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) oblige à une gestion différenciée des déchets autour des 4 flux : biodéchets, verre, recyclable et ordures ménagères", indique Christine Teulier, vice-présidente en charge du service Environnement Cadre de vie.



"Ensuite nous nous devons de contenir les coûts qui auraient été amenés à tripler ces prochaines années, dûs essentiellement à la flambée de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), des coûts de transport et d'enfouissement."

DES AVANTAGES MALGRÉ LA CONTRAINTE

La vice-présidente est consciente que cette nouvelle organisation "demande des efforts d'adaptation", mais elle pointe également les avantages : "Les habitants ne devront plus stocker de sacs poubelles pleins chez eux. Le ramassage des déchets ne dépendra plus du verglas, des pannes de camions poubelles, des jours fériés... Et le trafic routier sera amoindri, avec moins de camions roulant au ralenti dans les rues plusieurs fois par semaine !"

Au fur et à mesure du déploiement des bornes d'apport volontaire, les sacs de déchets ne seront plus déposés sur les trottoirs comme auparavant. Cette nouvelle organisation assure donc une meilleure hygiène et salubrité publique. "Nous comptons sur le civisme de chaque citoyen !"

+
ÉCONOMIQUE

+
ÉCOLOGIQUE

+
ADAPTÉE

- DE
CIRCULATION

- DE
NUISANCES

+ DE
SALUBRITÉ

DÉPLOIEMENT DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Pour trier toujours plus et mieux, le déploiement des PAV sera réalisé de manière progressive et cohérente sur tout le territoire de la Communauté de communes avec une **priorisation sur les secteurs en porte à porte** afin d'optimiser les coûts (voir carte ci-dessous). Decazeville centre et le reste du territoire seront déployés entre 2025 et 2027.

Les habitants concernés recevront un **courrier précisant la date de démarrage** de ces nouvelles modalités de collecte dans leur secteur avec un **plan leur précisant les PAV les plus proches**.

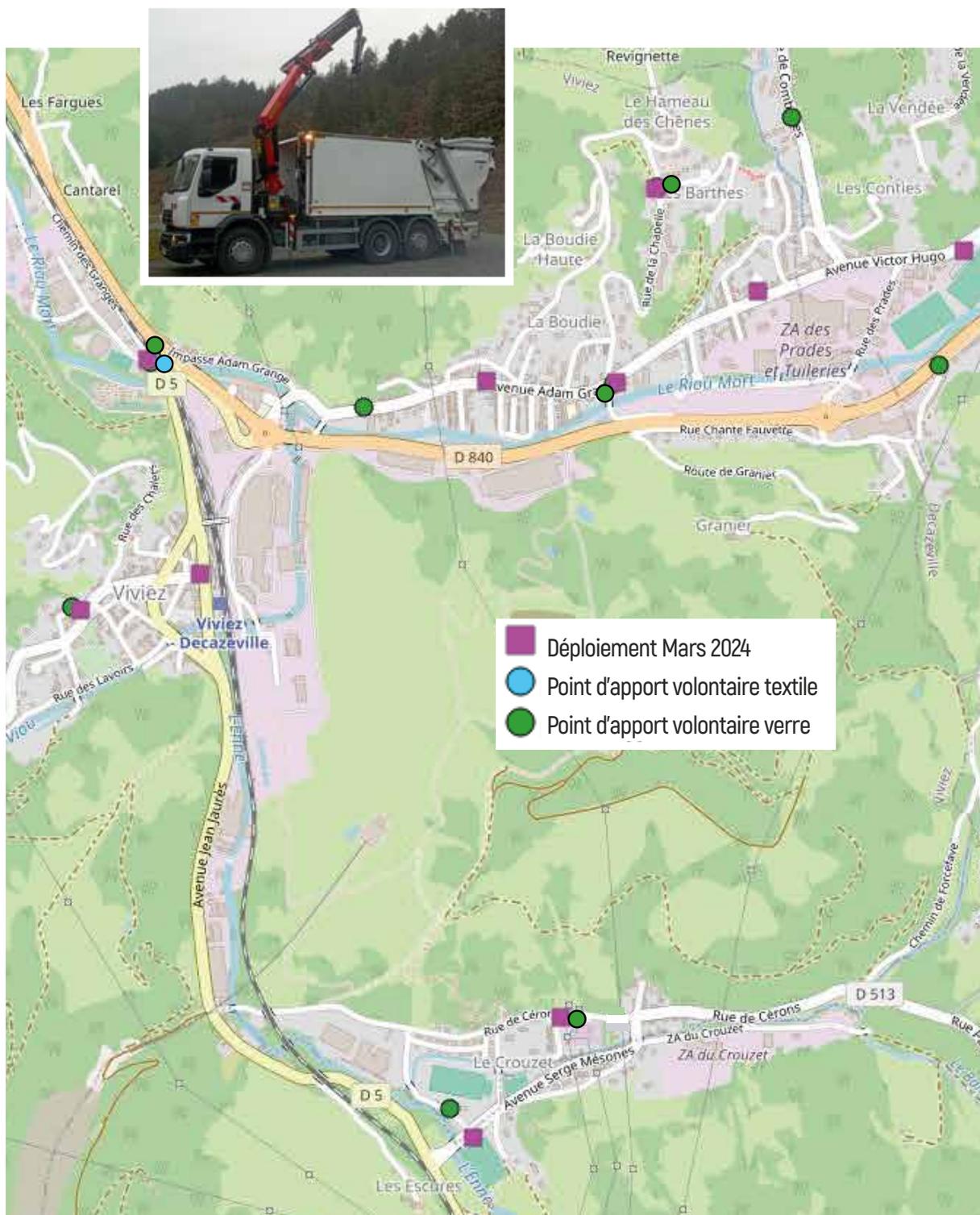
DISTRIBUTION DE CABAS

Afin de stocker et de déposer les emballages et papiers recyclables plus aisément, un cabas sera distribué début 2024 à chaque foyer.

Un point d'apport volontaire sera composé d'1 à 3 bornes pour :

- les ordures ménagères résiduelles (dépôt en sac)
- les emballages et papiers recyclables (dépôt en vrac)
- les emballages en verre si le site est déjà équipé.

*Retrouvez le
déploiement des points
d'apport volontaire sur
la carte interactive*



Mairie : 05 65 43 12 06

Avenue Paul Ramadier - 12110 VIVIEZ - Tél. : 05 65 43 12 06 - Fax : 05 65 43 80 58 - E-mail : mairie@viviez.fr

Heures d'ouverture :

Lundi - Mardi : 8h30-12h et 13h30-18h - Mercredi - Jeudi - Vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h

• Decazeville communauté : 05 65 43 95 00

• Service des eaux : 05 65 43 90 90

• Déchetterie du Montet : 05 65 63 48 76

Heures d'ouverture du lundi au samedi 9h-12h / 14h-17h30

• Déchetterie La Sole-Flagnac : 09 67 87 41 38

Heures d'ouverture du lundi au vendredi 8h-12h / 13h-16h30 - Samedi 8h-12h

• Maison Petite Enfance : 05 65 43 43 17

Pompiers : 18

Police secours : 17

Commissariat : 05 81 37 22 40

SMUR : 15

TNT (problème réception des chaînes) : 0 970 818 818

GRDF (sécurité dépannage) : 0 800 47 33 33

ERDF (sécurité dépannage) : 09 726 750 12

MAISON DE SANTÉ
Zone du Centre - Decazeville

Médecins : 05 65 43 24 15

Cabinet infirmières : 17 avenue Jean-Jaurès - Tél. : 05 65 43 27 61

Infirmière : Fabienne Petrowick, 18 rue de Cérons, Le Crouzet - 12110 Viviez
Tél. : 05 65 63 18 68 - Port. : 06 18 10 27 02

Portage des repas à domicile (contacter la mairie): 05 65 43 12 06

ASSAD - VIVIEZ 23 avenue Jean-Jaurès à Viviez

Service d'aide à domicile : Tél. : 05 65 43 36 15

Service de soins à domicile : Tél. : 05 65 43 04 30

F.N.A.T.H. Maison des Associations - Place de l'Église : Tél. : 05 65 43 08 67

Centre médico-social - Assistantes sociales : rue Émile Nègre à Decazeville Tél. : 05 65 75 83 50

Gare SNCF : Tél. : 05 65 43 12 35

Agence-Postale-Communale Horaires : 8h45 à 11h45 du mardi au vendredi

Centre des Finances Publiques : 58, rue Cayrade Decazeville

Horaires : Le lundi de 14h à 16h - Mardi et mercredi de 8h30 à 12h

Uniquement sur RDV le lundi et le vendredi de 8h30 à 12h.